



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Expositions

Question écrite n° 10679

Texte de la question

Depuis deux mois et pour un an, le Grand Palais est ferme et les salons d'artistes qu'il accueillait sont à la rue sans proposition sérieuse de solutions transitoires et sans garantie écrite de retour. L'Ecole de Paris et la majorité des mouvements artistiques du siècle sont nés dans les salons historiques du Grand Palais : le Salon des Indépendants, fondé par Seurat, révéla Van Gogh, Cézanne, Kandinsky ; le Salon d'Automne imposa Matisse, Picasso ; le Salon de Mai scandalisa avec Miro et Cézanne ; le Salon des Decorateurs exposa Guimard, Lalique... Avec le Salon des Artistes français, le plus ancien de tous, créé sous Mazarin, ces salons sont une originalité française. Ils sont libres de toute tutelle artistique, celle de l'art institutionnel ou celle du marché. Ils sont peu onéreux. Ils constituent un véritable tremplin pour les novateurs. Ils représentent l'avenir artistique et la postérité de notre patrimoine culturel. À l'occasion de sa fermeture pour travaux, le Grand Palais risque de voir son statut modifié, ainsi que le bail de location entre l'État et la Ville de Paris. À ce jour, les salons ne sont associés à aucune des négociations, ne disposent d'aucune garantie, ni en ce qui concerne leur retour au Grand Palais, ni en ce qui concerne leur intégration au futur organisme gestionnaire du Grand Palais. Cette situation est fâcheuse car, historiquement et depuis un siècle, les salons exposent au Grand Palais, où ils ont leur siège social. En conséquence, M. Georges Mesmin demande à M. le ministre de la culture et de la francophonie quelles mesures il compte prendre, à long terme, garantissant le retour des Salons au Grand Palais et l'intégration de ceux-ci à la nouvelle gestion de ce dernier. Par ailleurs, il lui demande quelles dispositions, à court terme, il leur propose pour que ces salons continuent d'exposer et maintiennent le contact avec le public durant la période des travaux de restauration du bâtiment. Les mesures provisoires souhaitées et envisageables pourraient être d'ordre financier et administratif, leur permettant d'élever une tente provisoire sur un site central dans Paris, tel que les Tuileries, les Invalides, le cours-la-Reine ou le Champ-de-Mars, comme cela est souvent autorisé aux organisateurs de foires et de manifestations commerciales.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie rappelle son engagement personnel depuis de nombreuses années pour le maintien et le développement des salons d'artistes. Il est par ailleurs conscient que la fermeture du Grand Palais, pour d'impérieuses raisons de sécurité, provoque d'importantes perturbations dans l'organisation des manifestations qui s'y déroulaient. Il précise qu'il a immédiatement constitué un groupe de travail. Il est composé des représentants de la direction de l'administration générale, de la direction des musées de France et de la délégation aux arts plastiques. Cette structure a toujours travaillé en concertation avec les représentants de la fédération des salons. Plusieurs réunions de travail et de réflexion ont eu lieu le 2 et 15 décembre ainsi que des visites de lieux d'accueil possibles organisées le 14 décembre et le 7 janvier. Les relations ont toujours été maintenues entre les services du ministère de la culture et de la francophonie et la fédération des salons. Le groupe de travail continue ses investigations dans la recherche de lieux adaptés. Des solutions ont été envisagées, elles ne sont pas toutes adaptées du fait des conditions de sécurité et de leur éloignement de la capitale. Le ministre de la culture et de la francophonie rappelle sa volonté que les salons d'artistes puissent continuer leurs activités au centre de Paris. Il étudie toutes les possibilités à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10679

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 447

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1024